

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain du quartier Bel Air à Saint Priest, les partenaires du contrat de ville souhaitent requalifier les espaces de proximité du site des rues Bel Air et Laurent Bonnevey. Le réaménagement de ces rues doit notamment répondre aux objectifs suivants :

- distinguer et hiérarchiser les espaces selon leurs fonctions,
- améliorer l'offre de stationnement,
- organiser les liaisons piétonnes en les raccordant aux maillages existants,
- conforter les espaces de proximité, aires de jeux, sécuriser leurs accès et paysager l'ensemble du secteur.

Cet aménagement, outre sa desserte de logements sociaux, constitue l'accès à la Maison de l'emploi, bâtiment regroupant la mission locale, l'Agence nationale pour l'emploi et le plan local d'insertion par l'économique.

Compte tenu des caractéristiques de cette voie, son intégration au domaine public communautaire pourrait être proposée, en accord avec le projet urbain du secteur Bel Air.

Le coût global de l'aménagement est évalué à 3 005 000 F répartis en :

- 705 000 F de travaux d'assainissement réalisés par la direction de l'eau,
- 2 300 000 F de travaux réalisés par l'Office public communautaire de Saint Priest, Porte des Alpes Habitat, actuel propriétaire du terrain.

Une participation de la Communauté urbaine pourrait être versée à l'Office public communautaire de Saint Priest à hauteur de 1 268 000 F pour la réalisation des travaux de voiries et d'espaces publics.

Le plan de financement de l'opération serait alors le suivant :

* assainissement	(direction de l'eau)	705 000 F
* travaux de voirie et espaces publics		
- Etat		517 000 F
- Communauté urbaine		1 268 000 F
- commune de Saint Priest		345 000 F
- Office public communautaire de Saint Priest		170 000 F

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux d'aménagement de la rue Bel Air tels qu'ils lui ont été exposés.

**2° - Accepte** le versement d'une subvention d'équipement de 1 268 000 F à l'Office public communautaire de Saint Priest pour les travaux de voiries et sur les espaces publics en vue de la requalification des espaces de proximité rues Bel Air et Laurent Bonnevey.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente avec l'Office public communautaire de Saint Priest - Porte des Alpes Habitat.

**4° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire en partie au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - comptes 231 510 et 657 170 - fonction 66 - opération 0059.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,